

DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA



DDH

REVUE SEMESTRIELLE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION
DE LA DIVISION DES DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA

N°01 | 1^{er} septembre 2015 - 30 mars 2016



“ Il n’y a pas de paix durable bâtie sur l’impunité concernant les graves violations des droits de l’homme et du droit international humanitaire. ”

Parfait ONANGA-ANYANGA, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies

La **MINUSCA** S'ENGAGE
À LUTTER CONTRE L'**IMPUNITÉ**
EN RCA



Pour plus d'informations :

<https://minusca.unmissions.org>



https://facebook.com/minusca_unmissions



https://twitter.com/UN_CAR



<https://www.flickr.com/photos/unminusca/>

SOMMAIRE



- ▶ **ÉDITORIAL** Les droits de l'homme, une des fondations de l'Organisation des Nations Unies (3)
- ▶ **INTERVIEW** Connaître le volet droits de l'Homme de la MINUSCA (4)
- ▶ **LES ACTIVITÉS DES DROITS DE L'HOMME (09)**
 - **Création d'un centre de recherches scientifiques sur les droits de l'homme et la gouvernance démocratique à l'Université de Bangui (09)**
- ▶ **PROCÉDURES SPÉCIALES : l'experte Indépendante des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en RCA conclut sa 6^e visite (10)**
- ▶ **BANGUI : Sensibilisation sur les droits de l'enfant et l'éducation (11)**
- ▶ **KAGA BANDORO : La DDH sensibilise sur les violences liées aux accusations de sorcellerie (12)**
- ▶ **BANGUI : Rencontre entre les populations vulnérables et la clinique des droits de l'homme de Columbia University de New York (13)**
- ▶ **MISE EN ŒUVRE DU PROJET « Droits de l'homme et Elections » (14)**
- ▶ **BANGUI : Policiers et Gendarmes sensibilisés sur les droits de l'homme en période électorale (14)**
- ▶ **BANGUI : Renforcement des capacités des ONG sur la conception et la gestion des projets des droits de l'homme (15)**
- ▶ **BRIA : Monitoring des droits de l'homme en période électorale (16)**
- ▶ **BAMBARI : Des femmes et jeunes leaders formés sur le droit de vote (17)**
- ▶ **KAGA BANDORO : Sensibilisation des populations sur le respect des droits de l'homme en période électorale (18)**
- ▶ **BAMBARI : Des leaders Ex Seleka sensibilisés sur le respect du processus électoral (19)**

- ▶ **BANGASSOU : Formation des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile sur le monitoring des droits de l'homme en période électorale (20)**
- ▶ **BERBERATI : Forces de sécurité intérieure et acteurs de la société civile formés sur les droits de l'Homme en période électorale (21)**
- ▶ **LA MINUSCA ET LA DDH AU SERVICE DES ENFANTS EN RCA (22)**
- ▶ **LA MINUSCA ET LA DDH ENGAGÉES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES EN RCA (23)**
- ▶ **COMMÉMORATIONS DU 10 DÉCEMBRE Journée internationale des Droits de l'Homme (25)**
- ▶ **BANGUI : Ensemble pour commémorer le 10 décembre 2015, la journée internationale des droits de l'homme (25)**
- ▶ **BOUAR : Célébration de la journée internationale des droits de l'homme (26)**
- ▶ **BANGASSOU célèbre la journée internationale des droits de l'homme (27)**
- ▶ **JUSTICE TRANSITIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ (28)**
 - **BANGUI : Un atelier d'échanges organisé sur la création de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation en RCA (29)**
- ▶ **PREMIER RAPPORT PUBLIC sur la situation des droits de l'homme en RCA (31)**
- ▶ **RAPPORT PUBLIC SPÉCIAL : Violations et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors des événements de septembre-octobre 2015 à Bangui (34)**
- ▶ **La RCA et les traités internationaux (38)**

LES DROITS DE L'HOMME, UNE DES FONDATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



Cette initiative répond au souci de communiquer davantage sur la situation des droits humains en RCA avec nos partenaires y compris les populations civiles, et sur le mandat et les actions de la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA). La composante a atteint la pleine capacité opérationnelle qui lui permet de couvrir une large partie du territoire national centrafricain.

La protection et la promotion des droits de l'homme sont au cœur du travail de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Dans un contexte où l'autorité de l'Etat a été dégradée suite à des conflits répétés, accompagnés de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire contre les populations civiles, on mesure toute la portée de la responsabilité de la DDH au sein de la MINUSCA. Les diverses résolutions du Conseil de sécurité ayant mis en place la MINUSCA, confient à la DDH le mandat de surveiller la situation des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire Centrafricain, de faire des rapports publics périodiques et thématiques au Conseil de sécurité sur la situation des droits de l'homme, et d'assurer la promotion des droits de la personne humaine par le renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile dans ce domaine. Par ailleurs, la MINUSCA a pour mission de veiller au respect des droits de l'homme à travers une sensibilisation accrue de toutes les parties au conflit, et de veiller à ce que les droits des personnes vulnérables et des minorités soient respectés.

Pendant les multiples crises en RCA, des vies entières ont été détruites du jour au lendemain. La faiblesse ou l'inexistence de l'autorité de l'Etat dans bien des régions a créé un climat d'impunité pour des criminels qui ont fait régner la terreur et forcé de nombreux civils à fuir les violences. A Bangui même, la capitale, les faiblesses du système judiciaire ont laissé

échapper à la justice toutes sortes de criminels. Dans ce contexte, les droits de l'homme pourraient sembler utopiques à beaucoup de victimes ou survivants de la grave crise qui a traversé le pays. Cependant, il y a des raisons d'espérer. La reprise des procès à Bangui, Bouar, Bambari et Bria nous donne de l'espoir. Notre souhait le plus ardent est que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. L'engagement des autorités nationales au plus haut niveau est une raison d'espérer que le rêve d'une justice crédible et accessible à tous devienne une réalité. La détermination de la communauté internationale, démontrée par l'activation de divers mécanismes du Conseil des droits de l'homme, ou encore la création d'une cour pénale spéciale pour le pays, est une autre raison d'espérer. Grâce à la forte présence des officiers de la Division de Droits de l'Homme sur le terrain, nous essayons de traduire notre mandat dans la réalité quotidienne. Que ce soit à Bangui ou en province, nos fonctionnaires surveillent la situation des droits de l'homme, rapportent quotidiennement les violations constatées, sensibilisent sur les droits de l'homme et renforcent les capacités et les connaissances des autorités et de la société civile, mais rappellent aussi aux groupes armés et autres forces négatives les conséquences de leurs actions.

La DDH a déjà rendu deux rapports publics : un premier sur la situation des droits de l'homme dans le pays depuis le transfert d'autorité entre la MISCA et la MINUSCA du 15 septembre 2014 au 31 mai 2015 et l'autre sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées lors des événements du 26 septembre au 20 octobre 2015 à Bangui.

Les activités de la DDH ont connu une grande intensité lors de la période électorale, avec la mise en place du projet « Droits de l'Homme et Elections », assorti d'un plan opérationnel pour la promotion et la protection des droits de l'homme au cours du processus électoral. Ce projet a été mis en œuvre, avec l'appui des diverses composantes substantives de la MINUSCA, à travers diverses actions sur le terrain dont le plaidoyer, la sensibilisation et le renforcement des capacités des principaux acteurs, y compris les leaders des partis politiques, les acteurs de la société civile et les professionnels des médias.

Le présent numéro de "Infos DDH" revient sur quelques-unes des actions de la DDH que nous souhaitons partager avec vous. Je vous souhaite une bonne lecture.

Bangui le 25 Juillet 2016

Diane Corner
Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies en République Centrafricaine

N°1 DE LA REVUE SEMESTRIELLE DE
SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DE LA
DIVISION DES DROITS DE L'HOMME
(1^{er} SEPTEMBRE 2015 - 30 MARS 2016)

Siège de la MINUSCA, PK4, Avenue
Barthelemy Boganda, BP: 3338
Bangui

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Musa Yerro Gassama

SUPERVISION
Rosevel Pierre Louis, Jean Jacques
Purusi Sadiki,
Avec l'expertise du Bureau de la
Communication et de l'information
publique

RÉDACTEUR EN CHEF
Issaka Dangnossi

PRODUCTION
Unité Publication et
multimédia
Bureau de la Communication et de
l'information publique

Mars 2016
Mission multidimensionnelle intégrée des
Nations Unies pour la Stabilisation en
République centrafricaine (MINUSCA)

CONNAÎTRE LE VOLET DROITS DE L'HOMME DE LA MINUSCA

Le 15 septembre 2014, il y a eu le transfert d'autorité entre la Mission d'Appui Internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite de l'Union Africaine (MISCA) et la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine. L'un des volets majeurs du mandat de la jeune mission onusienne est la protection des civils, y compris, contre les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le pays. Plus d'une année après le déploiement des casques bleus, la situation des droits de l'homme s'est-elle véritablement améliorée ? A quand la justice pour les nombreuses violations des droits de l'homme dans un pays qui peine à se relever d'une énième crise qui l'a complètement déstructuré ? Est-il possible d'identifier l'ensemble des auteurs des violations et abus des droits humains et de les traduire en justice ? Dans cet entretien du premier numéro de la DDH Info, le Directeur de la Division des Droits de l'homme (DDH) de la MINUSCA, Musa Yerro Gassama, répond. Lisez plutôt !



UN Photo / MINUSCA

▲ Musa Yerro Gassama, Directeur de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA / Représentant du HCDH en RCA

Infos DDH : Mr Musa Y. Gassama bonjour.

Parlez-nous de votre mandat au sein de la mission onusienne en RCA

Musa Y. Gassama: Bonjour et je vous remercie pour cette entrevue.

Le mandat de la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) est prévu par les résolutions 2149 (2014) du 10 avril 2014 et 2217 (2015) du 28 avril 2015.

Je peux dire que le premier volet de ce mandat est le monitoring ou encore la surveillance des violations des droits d'homme, la lutte contre l'impunité desdites violations, y compris des violences sexuelles et autres abus contre les personnes vivant avec du handicap. Pour accompagner le gouvernement à gagner le pari de la

lutte contre l'impunité, nous menons les investigations sur les violations des droits de l'homme et publions des rapports périodiques, ad hoc et thématiques sur la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

La DDH a aussi pour mandat de promouvoir les droits de l'homme par le renforcement des capacités techniques de la société civile et des institutions publiques en RCA. Ce volet concerne particulièrement les organisations non gouvernementales de défense des droits humains et l'ensemble des institutions en charge de l'application de la loi dont l'administration de la justice, les forces de police et de la gendarmerie, appelées à préserver l'ordre public ou à agir comme des officiers de police judiciaire.

Elle appuie notamment le gouvernement Centrafricain sur la mise en place d'une Commission nationale



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Présentation du rapport public, vue de la salle.

des droits de l'homme, conformément aux standards internationaux. Notre division fait du plaidoyer pour la mise en place effective de la Cour Pénale Spéciale et de l'ensemble des mécanismes de justice transitionnelle. Par ailleurs, la DDH fait office de représentation du Bureau du Haut-Commissariat de l'ONU aux Droits de l'Homme (HCDH) en RCA et à ce titre nous prodiguons des conseils stratégiques à l'Equipe Pays des Nations Unies constituée de l'ensemble des agences onusiennes présentes en RCA.

Peut-on dire, aujourd'hui, que la DDH de la MINUSCA couvre tout le territoire de la RCA ? Quelle est la carte de déploiement opérationnelle de votre division ?

Aujourd'hui, je puis affirmer que nos bureaux couvrent une grande partie du territoire Centrafricain un an après le lancement des activités de la MINUSCA. Je peux, aussi, vous confirmer que la DDH a atteint sa pleine capacité opérationnelle même si on ne peut pas être partout en même temps dans un pays relativement vaste comme la RCA avec une superficie de 623.000 km².

La DDH dispose de 12 Bureaux et Sous-Bureaux y compris Bangui. En plus de notre présence à Kaga Bandoro, Birao, Bouar, Bambari, Bossangoa, Berberati, Obo, Bangassou, Paoua et N'délé, nous avons une forte présence à Bangui avec deux équipes dont une qui est un bureau terrain et une équipe mobile, chargée des investigations spéciales, et disponible à être déployée à tout moment à tout endroit du territoire Centrafricain si les besoins l'exigent.

Nous nous efforçons d'implanter stratégiquement nos bureaux dans des zones où se commettent des violations et abus des droits de l'homme et où se posent des défis réels en matière de protection des civils. Ce sont les réalités du terrain qui orientent notre carte de déploiement opérationnelle.

En plus des rapports internes quotidiens quasi-systématiques, votre Division a produit deux rapports publics, dont le premier sur la situation des droits de l'homme couvrant la période du 15 septembre 2014 - 31 mai 2015, lancé le 11 décembre 2015 et le second, le 21 mars 2016 sur les violations et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors des événements de septembre-octobre 2015 à Bangui. Quelle a été la méthodologie utilisée ?

Comme vous le savez sans doute, un rapport des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme doit respecter certains standards. Ainsi notre méthodologie doit être conforme aux principes du HCDH.

Les informations ont été collectées par nos fonctionnaires des droits de l'homme basés dans les différents bureaux de terrain et à Bangui auprès des victimes, des témoins, des auteurs présumés ainsi que d'autres sources crédibles (partenaires, sources médicales, etc.). Dans la mesure du possible, les informations obtenues ont été vérifiées et corroborées par au moins deux sources indépendantes. Au cas où les informations n'ont pas pu être bien vérifiées, elles sont présentées comme des allégations non confirmées. Des documents et d'autres éléments de preuve com

me des photos ont été examinés par la Division des Droits de l'Homme afin de déterminer leur authenticité. Les statistiques collectées sont le résultat des cas documentés et vérifiés selon la méthodologie utilisée par le HCDH. Par conséquent, nombre de violations qui sont mentionnées dans nos rapports sont généralement moins importantes par rapport aux violations rapportées par d'autres organisations des droits de l'homme qui utilisent une méthodologie moins rigoureuse. Par ailleurs, la DDH a aussi fait du plaidoyer auprès des autorités ainsi que les représentants des groupes armés afin de mettre fin aux violations et s'assurer que les auteurs répondent de leurs actes.

Que peut-on retenir de ces deux rapports?

Le premier rapport montre que malgré l'amélioration de la situation sécuritaire en République Centrafricaine depuis le déploiement de la MINUSCA en septembre 2014, de graves violations et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commis et continuent d'être commis notamment par les groupes armés anti-Balaka et ex-Seleka mais aussi par des acteurs étatiques.

Le rapport souligne que l'absence de l'autorité de l'Etat, surtout en dehors de Bangui représente un défi majeur pour la protection des civils. Des institutions étatiques sont très limitées et une grande partie du territoire national est sous le contrôle des groupes armés. L'administration de la justice est dysfonctionnelle malgré le soutien et des efforts de la MINUSCA et d'autres partenaires dans le domaine du renforcement des capacités et de la restauration de l'autorité de l'Etat. Le deuxième rapport qui est celui portant sur les événements de septembre – octobre 2015 fait état de graves violations et atteintes aux droits humains et au droit international humanitaire commises suite à l'éruption de la violence dans la capitale Centrafricaine. Les mêmes causes produisant les mêmes

... Malgré l'amélioration de la situation sécuritaire en République Centrafricaine depuis le déploiement de la MINUSCA en septembre 2014, **DE GRAVES VIOLATIONS ET ABUS DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ONT ÉTÉ COMMIS ET CONTINUENT D'ÊTRE COMMIS NOTAMMENT PAR LES GROUPES ARMÉS ANTI-BALAKA ET EX-SELEKA MAIS AUSSI PAR DES ACTEURS ÉTATIQUES...**

effets, nous avons clôturé les deux rapports par des recommandations pertinentes au gouvernement, aux groupes armés et à la communauté internationale.

Quelle a été la réaction du gouvernement après la publication de votre premier rapport ?

M.G. : Les autorités de la RCA ont salué la publication du rapport et sollicité l'appui de tous les partenaires, notamment la DDH pour la mise en œuvre des recommandations.

Le Gouvernement a accueilli favorablement le rapport.

Il a reconnu que l'impunité généralisée en RCA était un défi majeur qu'il devait relever et a aussi reconnu les efforts fournis par la MINUSCA à la restauration de l'autorité de l'Etat par le redéploiement des magistrats dans plusieurs zones d'intervention. En plus, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les auteurs présumés des violations des droits de l'homme et utiliser l'information partagée par la DDH pour conduire des enquêtes judiciaires à travers les Procureurs de la République et les autorités compétentes.



▲ Le Directeur de la DDH, Musa Yerro Gassama, lors de la conférence de presse

Du 4 -11 mai 2015, il y a eu le Forum de Bangui. L'une des résolutions est la lutte contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme à travers la mise en place d'une Commission-Vérité -Justice- Réparations- Réconciliation. Que fait la DDH pour accompagner le gouvernement de transition dans ce processus ?

La réconciliation exige la mise en place d'un mécanisme de justice transitionnelle dans un pays post-conflit. Ce mécanisme pourrait prévenir la commission d'autres crimes futurs, rendre justice aux victimes et proposer des réparations. A cet effet, la DDH accompagne ce processus par un appui technique et en expertise aux autorités en vue de sa mise en place et c'est ce qui justifie six ateliers et séminaires organisés par la DDH au bénéfice des différentes couches de la population sur les étapes de la mise en place de la justice transitionnelle dans les pays ayant déjà expérimenté ces mécanismes. Certains de ces ateliers ont été animés par les experts internationaux venus du Burundi, du Togo et de la Côte

d'Ivoire. Les mêmes initiatives sont programmées et seront organisées à l'avenir dans les provinces de la RCA. Nous sommes à la disposition du gouvernement et prêts à l'accompagner dans ce processus.

Une autre résolution du Forum de Bangui est la mise en place d'une Cour Pénale Spéciale. Comment la DDH accompagne-t-elle le gouvernement Centrafricain dans la mise en place effective de cette cour ?

La DDH apporte son soutien à l'établissement et au fonctionnement de la CPS à travers deux activités principales : La première activité est la cartographie des violations des droits de l'homme commises en république centrafricaine depuis le 1er janvier 2003. A cet effet la DDH avec l'appui du HCDH a préparé un projet pour conduire un exercice d'inventaire et d'analyse de toutes les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en RCA depuis le 1er janvier 2003. L'un des objectifs de cet exercice d'inventaire est de contribuer au développement

d'une stratégie de poursuite qui pourrait exploiter la CPS.

La deuxième activité est relative à la mise en place d'une stratégie de protection et d'assistance aux victimes et témoins des violations des droits de l'homme. Ce projet a pour objectif le soutien et l'assistance aux victimes et témoins qui comparaitront devant les juridictions nationales et la CPS avant, pendant et après les procès.

Quelles seraient les relations de cette CPS avec les tribunaux Centrafricains de droit commun et la CPI qui a ouvert des enquêtes dans une seconde situation en RCA ?

La CPS aura des relations de complémentarité et de collaboration avec les tribunaux centrafricains de droit commun et la CPI. L'espace d'impunité sera réduit pour les auteurs des crimes graves. En ce qui concerne les relations CPS et tribunaux centrafricains, au niveau fonctionnel, les juridictions nationales transmettront à la CPS les dossiers pendants devant elles et relevant de la compétence de la CPS. En cas de conflit de compétence

avec une juridiction nationale, la primauté reviendra à la CPS s'il s'agit d'un dossier relevant de sa compétence. Au niveau des relations de collaboration, la CPS et les tribunaux centrafricains pourront mutuellement partager les informations en leur possession.

Quant aux relations entre la CPS et la CPI, il est prévu qu'en cas de conflit de compétence entre la CPS et la CPI, la priorité ira à la CPI. Les deux cours pourront collaborer en termes de partage d'information.

La protection des victimes et témoins est un défi majeur dans un pays comme la RCA où l'autorité de l'Etat est fragilisée par les groupes armés qui se livrent, impunément, à des violations graves des droits humains. Existe-t-il une stratégie que la DDH entend mettre en place pour relever le défi de la protection des personnes qui feront des dépositions devant la CPS et les tribunaux en RCA ?

Des mesures opérationnelles et d'assistance vont être mises en place pour la protection individuelle des victimes et témoins. La DDH prévoit également une stratégie pour mettre en place des mesures de protection judiciaire pour les victimes et témoins qui comparaitront devant la CPS et aussi les cours ordinaires. Cette stratégie a pour objectif la protection, le soutien et l'assistance aux victimes et témoins mais également l'assistance aux partenaires locaux pour la mise en œuvre à court et moyen terme de programmes de protection des victimes et témoins à travers des sensibilisations et formations. Il s'agira également de procéder à des plaidoyers auprès des différents acteurs afin de recueillir leurs points de vue, identifier les capacités existantes pour soutenir, développer et mettre en œuvre un cadre juridique de protection des victimes et les témoins de protection.

Comment votre division a-t-elle contribué au bon déroulement du processus électoral ?

La Division a développé une stratégie en trois temps : Avant, pendant et après les élections. Avant les élections, la Division a travaillé à organiser la mise en place d'un réseau d'ONGs susceptibles de faire le monitoring le processus. Les ONGs ayant été recensées, la DDH a procédé à leur formation en matière de monitoring des droits de l'homme liés au processus

électoral, en mettant à leur disposition des outils didactiques de travail et des moyens logistiques pour mener à bien leur mission. La DDH, souvent en partenariat avec d'autres sections substantives, a également mené des activités de sensibilisation contre les violences électorales à l'endroit de tous les acteurs pertinents des élections, notamment les partis politiques, les candidats, les médias et les forces de sécurité intérieure. La DDH a également monitoré le déroulement de la campagne électorale et les médias pour prévenir les « discours de haine » pouvant conduire à des violences électorales, partant aux violations des droits de l'Homme.

Pendant le déroulement des élections, la Division a monitoré le processus de l'ouverture à la fermeture des bureaux, y compris le dépouillement pour documenter toutes éventuelles violations liées aux élections. Après les élections, la Division continuera à surveiller la situation des droits de l'homme en documentant les violations à caractère politique.

Quels sont les obstacles auxquels font face vos efforts de promotion et de protection des droits de l'homme en RCA et comment vous arrivez à les surmonter ?

La DDH fait face à deux défis majeurs pour la mise en œuvre de son mandat sur le terrain : le premier est d'ordre sécuritaire. L'occupation et l'activisme des groupes armés dans plusieurs régions ne facilitent pas le travail. Le deuxième défi est lié aux difficultés d'accès à certains endroits où les infrastructures sont en état de délabrement avancé.

Selon vous, quels sont les défis immédiats et à long terme auxquels les nouvelles autorités centrafricaines devront faire face en matière des droits de l'homme ?

Parmi les défis immédiats figure la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la RCA. Le déploiement des autorités et fonctionnaires étatiques dans les différentes préfectures du pays faciliterait la lutte contre l'impunité. Sur le long terme, je citerai la mise en place de la Cour Pénale Spéciale, la Commission nationale des droits de l'homme et des mécanismes de justice transitionnelle.

Monsieur Gassama, merci !



“La paix, la tolérance, le respect mutuel, les droits de l'homme, l'état de droit et l'économie mondiale ont tous également souffert des actes terroristes.”

Kofi Annan

Source : <http://www.lacitoyennete.com/magazine/portrait/kofiannan.php>

CRÉATION D'UN CENTRE DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE À L'UNIVERSITÉ DE BANGUI



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ De droite vers la gauche : Marie-Thérèse Kéita Bocoum, Experte Indépendante sur la situation des droits de l'homme en RCA; Diane Corner, Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire général des Nations Unies en RCA; le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile, représentant le Premier Ministre de Transition; le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et la représentante de l'Ambassade des USA à Bangui.

La DDH, en partenariat avec l'Ambassade des Etats-Unis en Centrafrique, a porté sur les fonds baptismaux un Centre de recherches scientifiques en droits de l'homme et gouvernance démocratique à l'université de Bangui lors d'un atelier de lancement qui s'est déroulé du 03-04 mars 2016 à l'hôtel Ledger Piazza.

L'inauguration de ce centre de formation diplômante, de niveaux Master I en « prévention et gestion des conflits » et Master II en « droits de l'homme et gouvernance démocratique », a été animée de plusieurs conférences et communications données par des experts en droits de l'homme, des cadres de la DDH MINUSCA et des chercheurs de l'Université de Bangui. Les thèmes débattus ont porté, entre autres, sur la protection et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre l'impunité des graves violations des droits de l'homme en Afrique, le respect de la diversité culturelle pour les

besoins du vivre ensemble ainsi que la gouvernance démocratique.

Elle a connu la participation de 96 personnes dont 18 femmes, des cadres des Ministères compétents, de la Présidence de la République, de la Cour Constitutionnelle, mais aussi des représentants des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes.

Du côté des officiels, on note la présence des membres du gouvernement de transition tels que le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile, représentant personnel du Premier Ministre S.E.M. Mahamat Kamoun, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, des hauts cadres de la Présidence de la République, le Corps diplomatique et des autorités universitaires. La MINUSCA était représentée par l'Adjointe au Représentant du Secrétaire général des Nations Unies, en charge des questions politiques et de la protection, Diane Corner ■

PROCÉDURES SPÉCIALES : L'EXPERTE INDEPENDANTE DES NATIONS UNIES SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN RCA CONCLUT SA 6^e VISITE



▲ De la gauche vers la droite : **Dr Jean Jacques Purusi-Sadiki** de la DDH MINUSCA, **Prof. Marie-Thérèse Keita Bocoum**, Experte Indépendante sur la situation des droits de l'Homme en RCA, **Mme Myriam Dessables**, Chef de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSCA.

Le 12 mars 2016, l'Experte Indépendante sur la situation des droits de l'Homme en RCA, Madame Marie Thérèse Keita Bocoum, a conclu une mission de dix jours en RCA. Au cours de cette sixième visite, elle a rencontré les autorités du pays (Chefs de l'État entrant et sortant), le Premier Ministre et plusieurs Ministres, le Procureur de la République de Bangui, les Ambassadeurs et la Société Civile. Elle a visité la communauté du Kilomètre 5, Bossangoa et Kaga Bandoro ainsi que les prisons de Bimbo et Ngaragba à Bangui.

Elle a constaté que si des progrès notables ont été réalisés sur le plan sécuritaire, notamment après le passage du Pape François à Bangui, l'intégration de la femme dans les agendas politiques au niveau national et plusieurs autres défis restent à relever. Parmi ceux-ci, elle

a relevé que l'insécurité perdure à l'intérieur du pays où les groupes armés font toujours régner la terreur sur une population civile et ce, en toute impunité, l'augmentation des cas de viols et des violences basées sur le genre, les assassinats, les intimidations des personnes âgées, des enfants et femmes, accusés de sorcellerie à travers le pays. Les arrestations et détentions arbitraires sont nombreuses.

Elle a recommandé la création d'un ministère des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le renforcement de l'appui au Centre de Recherche en Droits de l'Homme et Gouvernance Démocratique ouvert à l'Université de Bangui avec l'appui de la DDH, la sensibilisation et la formation des acteurs nationaux sur les Droits de l'Homme ■

BANGUI : SENSIBILISATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET L'ÉDUCATION

Le 12 mars 2016, la DDH a organisé un atelier de sensibilisation sur les droits de l'homme au PK5 lors d'une session organisée en partenariat avec la Coordination des Organisations Musulmanes de Centrafrique (COMUC) autour du thème « Droits de l'homme, Droits des enfants et l'éducation ».

Cette activité, la première du genre organisée par la DDH au PK5 de Bangui, a connu la

participation de 68 personnes dont 38 femmes. Parmi les participants, on note la présence de l'Adjointe au Maire du 3^e Arrondissement, des chefs de quartiers, de la présidente du démantèlement local de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA), des organisations de jeunesse de PK5 et des quartiers environnants du 3^e arrondissement de Bangui.

Les interventions ont porté essentiellement sur les enfants,

leurs droits et leur éducation, les droits des femmes, la promotion et la protection des droits de l'enfant, l'égalité des sexes, les questions du travail et de la cohésion sociale entre les communautés comme un moyen de prévenir la violence intercommunautaire, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en RCA. Tous les participants ont émis le vœu que ces initiatives se pérennisent ■



▲ Une photo de famille des participants

KAGA BANDORO : LA DDH SENSIBILISE SUR LES VIOLENCES LIÉES AUX ACCUSATIONS DE SORCELLERIE



UN Photo / MINUSCA / DDH

Dans le cadre des 16 jours d'activisme, la DDH, en partenariat avec le HCR et l'Association pour le Développement Durable en Milieu Rural (ADDMR) a mené le 07 décembre 2015, une session de sensibilisation sur les violences liées aux accusations de sorcellerie, au camp des personnes déplacées internes (PDI) de Bamou, une localité située à 3km au Sud de Kaga Bandoro, préfecture de la Nana Grebizi

La session s'est ouverte en présence d'une soixantaine de PDI dudit camp accompagnées du Pasteur de la communauté et du chef de quartier, dont une grande majorité de femmes de troisième âge. La DDH a ouvert la discussion autour d'une introduction aux droits de l'homme, de l'égalité hommes-femmes et du cadre juridique centrafricain concernant la Pratique du Charlatanisme et de la Sorcellerie (articles 149 et 150 du code Pénal).

La DDH a invité les personnes

présentes à échanger et à s'exprimer, tout en encourageant la population à aller à un centre de santé en cas de maladie au lieu de porter des soupçons de charlatanisme ou de sorcellerie sur les enfants ou les personnes âgées sans moyen de défense dans la communauté. Les personnes accusées de sorcellerie de leur côté, sont encouragées à informer le chef du village, la MINUSCA et les humanitaires pour assurer dans la mesure du possible leur sécurité. Personne n'a le droit de se faire justice elle-même. La DDH a rappelé que même la loi centrafricaine ne prévoit pas une peine de mort contre les personnes accusées de la pratique du Charlatanisme et de la Sorcellerie. « Ensemble tournons-nous vers le principe de ZO KWE ZO, Tout Homme est un Homme, qui est le crédo du peuple centrafricain », a ajouté le coordonnateur régional de la DDH à Kaga Bandoro, Augustin Bénadiou.

Aussi convient-il de noter que la DDH a pu constater une bonne interaction avec l'assistance qui a réagi

de manière positive à l'initiative. Les personnes généralement accusées de sorcellerie sont des femmes âgées abandonnées par les membres de leurs familles respectives, et qui n'ont aucun soutien social dans leurs communautés ou encore des jeunes femmes commerçantes ou paysannes. La pratique consiste en Centrafrique à les soumettre soit à des traitements cruels, inhumains et dégradants, soit à leur extorquer des fonds pour « briser » leurs activités en s'accaparant de leur capital de commerce, ou de l'ensemble de leurs provisions champêtres. En outre, les cas de refus d'exécuter les exigences faites se sont assez souvent soldés par la lapidation ou l'enterrement de celles-ci dans des tombes qu'elles auront des fois elles-mêmes creusées. Des enfants y compris des filles, dont l'âge est compris entre cinq à 12 ans sont également accusés de pratiques de sorcellerie ou de charlatanisme et stigmatisés ou rejetés par la société.

Par ailleurs, les femmes et filles accusées de sorcellerie sont victimes, pour la plupart des cas, de justice populaire matérialisée par la lapidation, l'administration de substances empoisonnantes, la flagellation, l'enterrement de personnes vivantes, des exécutions sommaires et/ou extrajudiciaires, l'exposition des personnes accusées sur des flammes après que leurs membres ont été noués, l'imposition du paiement d'amendes, la remise de bétail et/ou de produits champêtres, des cas d'arrestations et de détentions, parfois même arbitraires au regard de la loi centrafricaine.

Les participants ont recommandé à la DDH d'organiser, de manière régulière, ce type de rencontre dans les zones à risque, telles que les camps de déplacés internes, les villages ainsi que les groupes armés et que des projets de campagnes de sensibilisation soient initiés sur l'ensemble du territoire centrafricain, afin de mettre fin progressivement aux croyances qui portent atteinte à la dignité humaine ■

BANGUI : RENCONTRE ENTRE LES POPULATIONS VULNÉRABLES ET LA CLINIQUE DES DROITS DE L'HOMME DE COLUMBIA UNIVERSITY DE NEW YORK



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ La délégation de la DDH et de la clinique des droits de l'homme Columbia University de New York à la mosquée de PK5 de Bangui

La DDH a tenu une séance de travail à la mairie de 3eme arrondissement de Bangui, le 5 mars 2016, en partenariat avec une équipe de l'université de Columbia, dirigée par Mme Sarah KNUCKEY, directrice de la clinique des droits de l'homme de la faculté de droit de l'université de Columbia de New York.

Les échanges ont porté essentiellement sur la situation des droits de l'homme en RCA, la situation et les conditions des études des enfants, les méthodes des investigations sur les violations de droits de l'homme et collaborations qui existent entre la population et les ONG des droits de l'homme. L'une des réponses apportées par la Directrice de la clinique des droits de l'homme est la possibilité d'octroyer des bourses d'études aux étudiants Centra-



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Une vue de la salle lors des échanges à la mairie du 3^e arrondissement

fricains dans les universités américaines ou européennes en fonction de la langue d'étude. Un lien de contact et de représentation locale de l'équipe a été établi. La séance qui a réuni les leaders des associations, des étudiants et autres dignitaires communautaires, comptait 63 participants dont 41 femmes

et le Maire de 3eme arrondissement.

Rappelons que la délégation a été reçue la veille, le 4 mars, par le Directeur de la DDH-MINUSCA pour discuter des aspects stratégiques du partenariat ■

BANGUI : POLICIERS ET GENDARMES SENSIBILISÉS SUR LES DROITS DE L'HOMME EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Du 02 au 04 décembre 2015, la DDH a formé 600 policiers et gendarmes avec au moins 200 femmes à Bangui. Au cours de cette session, la DDH a fait une présentation sur le monitoring et la protection des droits de l'homme en période électorale au cours de laquelle, elle a mis un accent particulier sur les principes directeurs du monitoring, les principaux droits à monitorer et enfin le rapportage des violations à caractère électoral.

Plus spécifiquement, les thèmes présentés ont porté sur les notions de base des droits de l'homme, le contexte des élections en RCA, les grands enjeux et défis à relever, le cadre juridique et institution-

nel des élections et le monitoring des violations des droits de l'homme en période électorale. Un cas pratique traité en détail pour une meilleure compréhension des présentations du jour ; des fiches «guide» élaborées pour les trois phases des élections sur le monitoring durant la période électorale ont été également présentées aux participants.

En raison de la pertinence des thématiques contenues dans le programme de l'atelier et aussi du contexte socio politique du moment en République Centrafricaine, les participants ont pris une part active aux débats très constructifs en présentant un réel engouement dans les discussions ■



▲ Vue des participants en uniforme à l'atelier de renforcement des capacités de la police nationale sur le respect des droits de l'homme pendant le processus électoral, Bangui du 02 au 04 décembre 2015

MISE EN ŒUVRE DU PROJET « DROITS DE L'HOMME ET ELECTIONS »

En raison des élections en RCA et dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat visant au renforcement des capacités de ses partenaires étatiques et des Organisations de la Société Civile Centrafricaine, la Division des Droits de l'Homme a organisé durant le second semestre de l'année 2015, une série d'activités portant sur le monitoring des droits de l'homme dans le processus électoral, en vue de contribuer à l'organisation d'élections crédibles, non contestables. De ce fait, la Division des Droits de l'Homme a initié une dizaine de projets d'appui à la sensibilisation et à la formation sur le monitoring des élections tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, à l'intention des membres de la société civile, des ONG féminines que des représentants de partis politiques et des groupes armés.

BANGUI : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ONG SUR LA CONCEPTION ET LA GESTION DES PROJETS DES DROITS DE L'HOMME



▲ Photo des intervenants à l'atelier de renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur la conception et la gestion des projets liés aux droits de l'homme, Bangui du 18 au 19 décembre 2015

Du 18 au 19 décembre 2015 à Bangui, 50 personnes ont pris part à un atelier organisé par la Division des Droits de l'Homme sur la conception des projets des droits de l'homme. Les objectifs de l'atelier visaient à contribuer au renforcement des capacités des ONG nationales des droits de l'homme en matière de conception et gestion des

projets ; améliorer la réponse nationale sur les violations des droits de l'homme et contribuer au développement d'une culture des droits de l'homme et la prévention des conflits. Les thématiques développées au cours de l'atelier étaient les suivantes: enjeux, valeur ajoutée et perspectives ; conception et gestion de projets liés aux droits de l'homme et études des cas ■



“ Ne restez pas silencieux. Lorsque vous êtes témoin de violence à l'égard de femme ou de fille, ne restez pas sans rien faire. Agissez !”

Ban Ki-Moon, Secrétaire général

Source : <http://www.un.org/fr/women/endviolence/sg.shtml>

BRIA : MONITORING DES DROITS DE L'HOMME EN PÉRIODE ÉLECTORALE



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Les participants en pleine session de formation avec les officiers des droits de l'homme à Bria

Du 09 au 10 Décembre 2015 s'est déroulé un atelier de « Renforcement des Capacités de la société civile sur le monitoring des droits de l'Homme en période électorale » à Bria dans la préfecture de la Haute Kotto. L'objectif principal était de renforcer les capacités de 60 participants, dont une vingtaine de femmes, issus de la société civile venant des trois sous-préfectures de la haute Kotto en ce qui concerne le monitoring des droits de l'homme.

La cérémonie d'ouverture avait été placée sous la présidence de Mr Yvon Serge LESSENE, sous-Préfet de Bria, du président de la délégation spéciale auprès de la commune de Bria, Maurice

BALEKOUZOU et le Représentant de la Division des Droits de l'homme secteur EST-BRIA /MINUSCA, François BARASHINGWA. Les modules à l'ordre du jour portaient sur le contexte des élections en RCA (les grands enjeux et les défis), les aspects techniques des élections, la protection de l'Enfant dans le contexte électoral, monitoring des droits de l'Homme en période électorale et enfin le rapportage des violations des droits de l'homme liées aux élections.

Le Représentant de la DDH a mis en exergue le contexte dans lequel se trouve la RCA où la seule voie de sortie de crise est l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes. Pour cela, il a exhorté tous les acteurs à la

base à s'impliquer pour l'heureux aboutissement de ce processus. Les présentateurs sont revenus tour à tour sur les atouts de l'observation du processus qui permettront de dénoncer certaines manipulations tendant à mettre en péril le processus électoral engagé, d'encourager la participation, d'accroître la confiance des électeurs envers le processus et de s'assurer de la régularité en vue d'une restauration définitive de la paix en Centrafrique. Quant au Préfet intérimaire, Monsieur Yvon serge LESSENE, il a insisté sur les connaissances qui seront acquises lors de l'atelier et qui permettront aux bénéficiaires de bien s'assumer pendant le vote comme des observateurs sur des cas de violation des droits de l'Homme en période électorale ■

BAMBARI : DES FEMMES ET JEUNES LEADERS FORMÉS SUR LE DROIT DE VOTE

Les 15 et 16 décembre 2015, la DDH a organisé à Bambari un programme de formation portant sur le respect des droits de l'homme en période électorale. Pendant deux jours, 46 personnes dont 22 femmes ont participé au programme. Les bénéficiaires de la formation étaient constitués particulièrement de l'Association de la jeunesse musulmane de la Ouaka (AJMO), de l'Association de la jeunesse prélectorale de la Ouaka (AJPOP) et les femmes leaders de la plateforme de la Ouaka. Ce programme intervenait à un moment décisif où en dépit de cette mobilisation citoyenne, des préoccupations furent exprimées sur la fiabilité du système électoral centrafricain. La DDH a fait un long exposé sur l'ensemble des règles de procédures relatives à la Constitution et à l'exercice du pouvoir politique. Elle a rappelé l'importance de ces élections, les règles applicables au droit de vote et la nécessité de respecter le droit

de vote des citoyens centrafricains. « La démocratie est une valeur universelle qui émane de la volonté librement exprimée du peuple de définir son propre système politique, économique, social et culturel », a déclaré Ahmed Yann Sow, Coordonnateur du Bureau-Terrain de la DDH à Bambari. « Les principes démocratiques consacrant, entre autres, le droit de voter, d'être élu et le droit de prendre part à la direction des affaires publiques soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, sont ancrés dans les normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et divers instruments internationaux », a-t-il ajouté. Par ailleurs, la DDH a saisi l'occasion de la formation pour faire un exposé exhaustif sur le mandat de la Minusca et plus particulièrement de sa composante droits de l'homme ■



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Photo de famille des participants à la formation à Bambari

KAGA BANDORO : SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN PÉRIODE ÉLECTORALE



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Le chef de Bureau MINUSCA Kaga Bandoro, **Mr Renner Onana**, clôturant la cérémonie de formation par la lecture des conclusions

Dans le cadre de sa vaste campagne de sensibilisation sur les élections libres, transparentes et démocratiques en RCA, la DDH a organisé du 03 au 04 Février 2016 à Kaga Bandoro, une session de formation au profit de 32 personnes, dont 07 femmes, appartenant à des organisations de la société civile, des partis politiques et des autorités locales. L'objectif consistait à les outiller en connaissances sur le processus électoral, leur permettre d'assurer le monitoring du déroulement des élections et d'établir le lien entre le travail de la MINUSCA, la liberté des élections et l'objectif d'assurer le déroulement pacifique des opérations électorales et la prévention des violences post-électorales.

La session s'est déroulée du 03 au 04 février 2016 et a associé toutes les divisions substantives de la MINUSCA qui ont tour à tour entretenu les participants sur les thèmes suivants : les principes fondamentaux des droits de l'homme liés au processus électoral, le rôle de la MINUSCA dans l'appui au processus électoral, les phases du processus électoral et la cartographie des acteurs, les infractions au code électoral et le contenu électoral, les opérations électorales et la

cohésion sociale, la protection des enfants contre l'exploitation à des fins électorales, le rôle de la police et des forces MINUSCA dans le processus électoral et les outils de monitoring des DH avant, pendant et après les élections.

Tous ces thèmes ont été illustrés et discutés en sessions interactives qui ont été précédées et clôturées par les mots du Chef de Bureau de la MINUSCA Kaga Bandoro, Renner Onana. Ce dernier a entre autres rappelé que la mission tenait à la réalisation des élections libres et pacifiques pour légitimer les institutions auxquelles elle va apporter son appui. Il a souligné également aux participants leur devoir de transmettre le message de paix aux communautés tout en mettant l'accent sur leur engagement à avoir des élections comme voie de sortie à la crise.

Les participants, qui ont en outre reçu des certificats de participation, ont exprimé leur reconnaissance à la MINUSCA et ont demandé à la DDH de faciliter plus d'interactions avec la population à travers ce type de séances de formation, mais aussi à travers des sensibilisations communautaires et l'appui à leurs activités dans les communautés de base ■

BAMBARI : DES LEADERS EX SELEKA SENSIBILISÉS SUR LE RESPECT DU PROCESSUS ÉLECTORAL



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Une photo de famille des participants à la formation

A la demande des ex Seleka UPC de Bambari, la DDH, en partenariat avec la Division de l'Assistance Electorale de la MINUSCA, a organisé, dans la même ville, un programme de formation le 23 décembre 2015 sur le respect du droit de vote

des citoyens centrafricains afin d'éviter qu'ils ne tentent de saboter le processus électoral. Au total, 30 combattants des Ex-Seleka/UPC ont participé à ladite formation.

Les participants au programme ont été très réceptifs au message délivré par le Bureau des

Droits de l'Homme de Bambari en faveur du respect du droit de vote. En guise de suivi résultat, aucun cas d'atteinte au droit de vote impliquant des éléments armés de l'UPC n'a été porté à la connaissance du Bureau des Droits de l'Homme de Bambari pendant la période électorale ■

BANGASSOU : FORMATION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LE MONITORING DES DROITS DE L'HOMME EN PÉRIODE ÉLECTORALE

Les 24 et 26 décembre 2014, un atelier de formation avait regroupé dans la salle de conférence de la mairie de Bangassou pendant deux jours 40 participants dont 15 femmes représentant une dizaine d'organisations locales des droits de l'homme, d'associations de femmes et de correspondants locaux de medias autour du thème : « Droits de l'homme et élections ». Les bénéficiaires ont été formés dans le domaine des droits et libertés fondamentales, de l'observation électorale basée sur le monitoring des droits humains durant la période électorale, la prévention et la réduction des violations des droits politiques et libertés publiques en lien avec le processus électoral.

Les travaux ont été ouverts par une intervention du maire de la ville de Bangassou qui a remercié la DDH/MINUSCA

pour l'initiative et exhorté les participants à mettre en application les connaissances qui ont été acquises pour le respect de la dignité humaine en RCA. Le Chef de Bureau dans son allocution, a mis un accent sur l'importance des droits de l'homme qui sont au cœur du mandat de la MINUSCA et souligné les trois piliers fondamentaux de la Mission des Nations Unies en RCA, notamment,

- 1) la sécurité, la protection des civils et les droits de l'homme;
- 2) l'appui au processus politique;
- 3) la cohésion sociale et les élections;
- 4) la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat.

L'atelier a permis aux participants d'améliorer leurs connaissances du cadre juridique lié aux élections, l'observation, le genre et élections, les droits civils et politiques des citoyens pendant le processus électoral

et le rôle des organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile pour la promotion et la protection des libertés fondamentales.

La deuxième formation des activistes des ONGDH à Bangassou dont 14 femmes a été organisée du 26-27 janvier 2016 sur le thème « techniques de monitoring et de collecte d'informations sur les violations des droits de l'homme ». La session avait réuni 40 participants dont 14 femmes dans la salle de conférence de la mairie de Bangassou. Le Maire de la ville qui avait ouvert les travaux et le Chef de Bureau de la MINUSCA à Bangassou ont chacun dans leur allocution, exhorté les bénéficiaires à un engagement en faveur de la promotion et du respect des droits de l'homme. Les acteurs d'ONGDH et de la société civile ont renforcé leur compétence pour la protection des droits et libertés fondamentales en Centrafrique ■



▲ Ouverture officielle de la formation

BERBERATI : FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIURE ET ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FORMÉS SUR LES DROITS DE L'HOMME EN PÉRIODE ÉLECTORALE



▲ Photo de famille des participants de la police...

En vue des élections présidentielles et législatives du 30 décembre 2015, la DDH a organisé, à Berberati, deux ateliers de renforcement des capacités sur le « Respect des droits de l'homme en période électorale », au bénéfice des gendarmes et des policiers, dans un premier temps, puis pour les acteurs de la société civile, dans un deuxième temps. Durant 72 heures, plus de cent personnes sont venues renforcer leurs connaissances en matière de respect des droits de l'homme en période électorale.

Le lundi 07 décembre 2015, les activités ont démarré avec l'allocution d'ouverture du Chef du bureau de la MINUSCA-Berberati, suivie par les chefs de corps de la gendarmerie et de la police de Berberati. 40 officiers et sous-officiers de la gendarmerie et de la police nationale, dont une femme, ont été appelés à échanger, travailler en groupes, et écouter des présentations faites par la DDH Berberati sur des thématiques telles que les normes nationales et internationales de protection des droits de l'homme;

les règles concernant le recours à la force et aux armes à feu ; le rôle des forces de sécurité dans le processus électoral et la protection des femmes, des enfants et des groupes vulnérables en période électorale.

Aussi, les 8 et 9 décembre 2015, la DDH a-t-elle organisé deux sessions de formation qui ont accueilli 66 acteurs de la société civile, dont 23 femmes, issus de 11 ONG provenant des préfectures de la Mambéré-Kadei et de la Sangha Mbaéré.



... et de la gendarmerie de Berberati

L'objectif de ces formations visait à renforcer les capacités des membres des organisations de la société civile (OSC) sur le monitoring des droits de l'homme en période électorale ; à fournir des outils aux OSC afin qu'elles puissent s'impliquer activement et efficacement dans la collecte d'informations et la dénonciation des cas de violation des droits de l'homme pendant les différentes étapes du processus et enfin à sensibiliser les OSC sur les enjeux des élections.

Hormis le rôle des ONG de défense des droits de l'homme dans l'observation électorale, les différents modules qui ont été développés aux acteurs de la société civile sont identiques à ceux utilisés pour la formation des forces de l'ordre.

Des échanges riches et fructueux ont caractérisé ces deux jours de formation. À la fin, les participants ont exprimé leur satisfaction et souhaité que les initiatives de ce genre se perpétuent pour leur permettre d'améliorer leurs connaissances en droits de l'homme et d'atteindre de meilleurs résultats ■

LA MINUSCA ET LA DDH AU SERVICE DES ENFANTS EN RCA



Depuis 1999, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a reconnu la problématique des enfants touchés par les conflits armés comme une menace à la paix et à la sécurité internationale. Par conséquent, les missions de maintien de la paix intégrées, comme la MINUSCA, sont souvent dotées de Section Protection de l'Enfant pour veiller à l'application des résolutions du Conseil de Sécurité sur les enfants affectés par les conflits armés et s'assurer que cette problématique est bien intégrée dans le mandat global et reçoit des réponses institutionnelles appropriées.

La mise en œuvre de ce mandat se fait entre autre à travers les activités ci-après : la formation et la sensibilisation en Droits et protection de l'enfance pour le personnel des NU, des ONG internationales / locales et des structures de protection de l'enfance (centres sociaux, police, gendarmerie, justice et établissements pénitentiaires...); la surveillance et la communication de l'information sur les six violations graves des droits de l'enfant par les parties en conflit au Groupe de Travail de

Conseil de Sécurité ; le dialogue avec les parties au conflit pour éliminer le recrutement et l'utilisation des enfants au sein des forces, groupes et milices armés ainsi que toutes les autres formes d'abus perpétrés contre les enfants ; et de s'assurer que la protection des enfants soit adressée au niveau politique et dans les accords de paix pour promouvoir la paix et la sécurité.

Par exemple, en RCA lors des négociations de l'Accord de Brazzaville du 23 juillet 2014, les groupes armés signataires de l'accord se sont engagés à ne plus recruter d'enfants et à libérer ceux qui sont au sein de leur groupe. De même, lors du Forum de Bangui, les Nations Unies ont facilité les discussions qui ont abouti le 5 mai 2015, à l'engagement des représentants de 10 groupes armés à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants ainsi qu'aux autres violations graves contre les enfants.

Depuis ces engagements, la MINUSCA et l'UNICEF travaillent de manière complémentaire. Ainsi, au mois de mars 2016 le plaidoyer de la MINUSCA auprès des leaders

locaux des Anti-balaka a permis l'identification et la séparation de 140 enfants (74 garçons et 66 filles) âgés de 12 à 17 ans associés au groupe local Anti-Balaka dans la sous-préfecture de la Nana-Mambéré). Lors des entretiens, les enfants ont témoigné avoir rejoint le groupe armé de manière volontaire en 2013-2014, afin de défendre leur communauté et pour certains de venger la perte de membres de leur famille. Ils occupaient divers fonctions notamment combattant, cuisinier ou informateur. Ces enfants ont été intégrés dans un programme de réinsertion à base communautaire financé par l'UNICEF et mis en œuvre par Caritas depuis juin 2016. Dix enfants dont 5 filles et 5 garçons, sélectionnés parmi les élèves des établissements primaires et secondaires de Bangui, ont animé une séance de questions – réponses faces aux représentants de la MINUSCA, de l'UNICEF et du Gouvernement centrafricain, le mercredi 15 juin à Bangui. L'activité s'inscrivait dans le cadre de la célébration de la Journée de l'enfant africain ■

LA MINUSCA ET LA DDH ENGAGÉES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES EN RCA



▲ Membres du groupe MARA à Bangui en discussion avec les bureaux du terrain par vidéo

Dans le cadre de la Résolution 1888 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en 2009, le Secrétaire Général a nommé un Représentant spécial chargé des questions des violences sexuelles en période de conflit armé et a déployé dans les missions de maintien de la paix des conseillers pour la protection des femmes. Un an plus tard, en Décembre 2010, la résolution 1960 a été adoptée, décrivant les étapes spécifiques pour la prévention et la protection contre la violence sexuelle dans les conflits, y inclus la mise en place des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits, le Monitoring, Analysis and Reporting Arrangement, (MARA). En RCA, la gestion de cette arrangement est fait par la Section de la Protection des Femmes de la MINUSCA, qui coordonne l'échange d'informations avec les différentes sections de la mission, y inclus la Police et les militaires, et avec les Agences des Nations Unies, les institutions gouvernementales et les ONG.

Ainsi, plusieurs groupes de

travail se réunissent régulièrement à Bangui mais aussi dans les bureaux de terrain, pour échanger des informations sur les incidents de violence sexuelle commis par des groupes armés ou des fonctionnaires du secteur de la sécurité. Les participants analysent les contextes et élaborent des recommandations d'action pour la MINUSCA ou les acteurs humanitaires afin de prévenir ou de répondre à des actes de violence sexuelle. Une fois par an le Secrétaire général de l'ONU publie un rapport sur la violence sexuelle qui aussi reprend les conclusions des groupes de MARA en RCA. Dans le rapport du 2015, l'Armée de résistance du Seigneur, les Ex-Séléka, les Forces anti-balaka, associées à des éléments des forces armées centrafricaines, Révolution et justice, et le Front démocratique du peuple centrafricain sont nommés comme parties soupçonnées à bon droit de se livrer systématiquement à des viols et à d'autres formes de violence sexuelle. Depuis avril, les sections de la MINUSCA ont retenu 26 cas de violences sexuelles commis par certains de ces groupes. Selon les résolutions du Conseil de Sécurité la violence sexuelle, si utilisée comme arme de guerre prenant

délibérément pour cible des civils, peut exacerber considérablement tout conflit armé et faire obstacle au rétablissement de la paix. Aussi, une série de crimes de violence sexuelle sont visés dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et dans les statuts des tribunaux pénaux internationaux ad hoc.

Dans le cadre de la prévention et réponse aux violences sexuelles, la mission appuie le Gouvernement dans la mise en place d'une brigade d'intervention, à savoir l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR). C'est une unité qui apportera un appui substantiel dans la lutte contre l'impunité des violences. La Section de la Protection des Femmes avec la Section des Affaires Civiles a pris ses dispositions pour un projet de THIMO, qui a donné l'emploi pour cinq jeunes hommes pour dégager le terrain de l'immeuble affecté au future UMIRR avenir. Actuellement le projet de réhabilitation du bâtiment est en cours avec l'engagement du PNUD et MINUSCA.

Comme la lutte contre les violences sexuelles doit impliquer les communautés, la Section Protection des Femmes, fin Juin, a mis sur pied un Réseau des Maires des huit arrondissements de Bangui, des communes de Bimbo et de Bégoua. C'est un cadre de rencontre et de concertation permanente entre les Maires pour développer des stratégies de prévention et de référencement des cas de violences sexuelles. Ainsi, le réseau leur permettra, avec l'appui technique de la Mission, d'être plus performants dans la lutte contre les violences sexuelles. Le réseau jouera également un rôle pour le partenariat des agences de l'ONU et des ONG travaillant dans le domaine de la violence sexuelle et existe ■

BANGUI : ENSEMBLE POUR COMMÉMORER LE 10 DÉCEMBRE 2015, LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Table d'honneur de la célébration du 10 décembre 2015 à Bangui

La Division des Droits de l'Homme a organisé, en partenariat avec le Réseau des Organisations Nationales des Droits de l'Homme (RONGDH), des activités de commémorations des journées internationales telles la journée internationale des droits de l'homme commémorée le 10 décembre 2015 dont le thème retenu était : « *Nos Droits, Nos Libertés, Toujours* », la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles du 25 novembre célébrée à Bangui le 12 décembre 2015, la journée internationale des personnes vivant avec

le handicap du 03 décembre et célébrée au siège de l'Organisation nationale des personnes handicapées (ONAPHA) le 14 décembre 2015.

Les thématiques développées au cours des dites journées de commémorations étaient toutes axées sur le thème de l'année : « *Nos Droits, Nos Libertés, Toujours* » avec un accent particulier sur le contexte centrafricain à l'approche des élections générales, la participation au processus électoral des personnes handicapées en général et des femmes en particulier



UN Photo / MINUSCA / DDH

« En cette Journée des droits de l'homme, engageons-nous de nouveau à garantir les libertés fondamentales et à protéger les droits humains de tous. »

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU

Source : <http://www.un.org/fr/events/humanrightsday/>

BOUAR : CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Photo de famille des participants

Le 10 décembre 2015, le Bureau Régional de la DDH Bouar a participé à deux activités majeures en vue de la commémoration de la Journée Internationale des Droits de l'Homme. Il s'agit de l'atelier de formation sur les enjeux électoraux organisé au QG de la MINUSCA Bouar et de la clôture des 16 jours d'activisme célébrée à la cathédrale Saint Joseph de la même ville.

L'atelier de formation a été rehaussé par la présence de Mme Marie N. Koyara, ministre d'Etat en charge de l'agriculture et du développement rural, à la tête d'une forte délégation, comprenant des membres du Conseil National de Transition (CNT).

Plus de cinquante personnes ont participé à cet atelier, dont 10 femmes. Au nombre des participants figuraient les autorités politiques et administratives, des représentants de partis politiques, de candidats indépendants, des associations de la société civile, des professionnels de médias, des membres de force de sécurité intérieure et les officiels du bureau régional du secteur Ouest de la MINUSCA. La DDH, en partenariat avec la Division de l'Assistance Electorale, a fait une présentation sur le monitoring et la protection des droits de l'homme en période électorale au cours de laquelle, elle a mis un accent particulier sur les principes directeurs du monitoring, les principaux droits à monitorer et enfin le

rapportage des violations à caractère électoral.

En marge de cet atelier, le Bureau Terrain de la DDH a participé à la cérémonie de clôture des 16 jours d'activisme célébré le même jour. La causerie-débat sur les violences basées sur le genre, le bilan des activités réalisées, les recommandations, la sensibilisation de masse au quartier Gogo de Bouar ont été des moments forts de cette journée. La DDH a rappelé aux participants que les violences basées sur le genre sont des violations des droits de l'homme et comme telles, elles doivent être bannies et punies de la société afin de permettre à toutes et à tous de participer au développement de la société Centrafricaine ■

BANGASSOU CÉLÈBRE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Le Bureau de Terrain de la DDH à Bangassou a célébré le 29 décembre 2014, la Journée Internationale des Droits de l'Homme pour marquer le 67e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en partenariat avec les acteurs de la société civile locale de Bangassou. L'activité a été lancée par l'introduction à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et le thème de cette année : « Nos Droits. Nos Libertés. Toujours ». La cérémonie de célébration a ensuite été ouverte par le Préfet de Mbomou assisté du maire de la ville, les Sous-préfets de Bangassou et de Ouango. Le préfet a plaidé dans son intervention pour la lutte contre l'impunité et la réparation aux victimes de violations des droits de l'homme.

L'activité de la Journée des Droits de l'Homme a aussi été marquée par la lecture de deux messages, notamment celui du Secrétaire General des Nations Unies présenté par le Chef de Bureau de la MINUSCA qui a souligné les quatre libertés fondamentales de tout être humain telles qu'énoncées dans la DUDH, entre

autres, la liberté d'expression et d'opinion, la liberté de religion et de croyance. La Déclaration du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies à l'occasion du 10 décembre 2015 a été présentée au public par la DDH/Bangassou. Le message a mis un accent sur la liberté qui est le fondement du droit international des droits de l'homme. Le 10 décembre 2015 marquait également le lancement d'une campagne d'un an qui célébrera le 50e anniversaire de deux traités internationaux de défense des droits de l'homme: le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Ladite célébration avait rassemblé 80 participants représentant diverses organisations de la société civile et d'autres couches sociales qui ont approfondi au terme de la Journée, leurs connaissances sur les mécanismes/instruments de protection des droits de l'homme, la lutte contre les violences sexuelles, le genre, le mandat de la MINUSCA et le processus électoral ■



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Photo de famille à l'occasion de la célébration du 10 décembre 2015 par la DDH/MINUSCA à Bangassou

UN Photos / MINUSCA



“ La justice et la sécurité sont inextricablement liées et il est clair que nous devons faire beaucoup plus pour inverser le cercle vicieux de la violence et de l'impunité ”.

Extrait des Remarques liminaires du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Zeid Ra'ad Al Hussein lors d'une conférence de presse en République centrafricaine

Source: <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16383&LangID=F>

BANGUI : UN ATELIER D'ÉCHANGES ORGANISÉ SUR LA CRÉATION DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE, RÉPARATION ET RÉCONCILIATION EN RCA



UN Photo / MINUSCA / DDH

▲ Photo de famille des participants. On y voit entre autres, **S.E.M. Mme Florence Lydia Ndouba**, Ministre de la Réconciliation Nationale, du Dialogue Politique et de la Promotion de la Culture Civique et **Mme Diane Corner**, l'Adjointe au Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, en charge des affaires politiques et de la protection.

Le 11 mars 2016, la DDH a organisé conjointement avec le Ministère de la Réconciliation Nationale, du Dialogue Politique et de la Promotion de la Culture Civique, un atelier d'échanges et d'appropriation du processus de mise en place de la Commission vérité, Justice, Réparation et Réconciliation en RCA. Initialement prévu pour les membres du Gouvernement, celui-ci a été finalement dédié aux autorités locales de la ville de Bangui, aux représentants des ONGs nationales et aux leaders d'opinion. Au total 50 personnes dont 14 femmes y ont participé.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture, auxquelles a été convié le corps diplomatique accrédité en RCA, ont été respectivement faites par l'Adjointe au Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RCA en charge des affaires politiques et de la protection, Diane Corner, et la Ministre de la Réconciliation Nationale, du Dialogue Politique et de la Promotion de la Culture Civique, S.E.M. Mme Florence Lydia Ndouba.

Hormis les ressources locales, un expert international, venu du Burundi pour les besoins de la cause a aussi animé un des thèmes retenus, qui sont : les

instruments de l'Etat de Droit dans les sociétés sortant d'un conflit, problématique de la CVJR ; les éléments clés du processus de mise en place de la CVJRR ; le cadre stratégique de mise en place de la CVJRR et enfin les consultations nationales sur la justice transitionnelle. Cas du Burundi. L'objectif global visé par cette activité était de permettre aux participants d'être informés, d'échanger et de s'approprier le processus de mise en place de la CVJRR en vue d'une meilleure implication ■



RAPPORTS PUBLICS

La DDH MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) ont présenté le 11 décembre 2015 à Bangui et à Genève le premier rapport public sur la situation des droits de l'Homme dans le pays. Au quartier général de la MINUSCA à Bangui, le rapport a été présenté au corps diplomatique, aux organisations non gouvernementales en RCA et aux medias nationaux et internationaux.

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT PUBLIC SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN RCA

RÉSUMÉ DU PREMIER RAPPORT PUBLIC

Ce premier rapport, la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) est conjointement publié avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et présente la situation des droits de l'homme, depuis le transfert d'autorité entre la MISCA et la MINUSCA, du 15 Septembre 2014, jusqu'au 31 mai 2015.

La sécurité et la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine (RCA) se sont généralement améliorées depuis le déploiement de la MINUSCA. Cependant, alors que l'ampleur et la gravité du conflit ont diminué, de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuent d'être commises dans tout le pays par des groupes armés non étatiques, y compris les anti-Balaka et ex-Séléka et, dans une certaine mesure, par des acteurs étatiques. La Division des droits de l'Homme (DDH) de la MINUSCA a documenté 775 cas de violations des droits de l'homme affectant au moins 785 victimes, dont 88 femmes, 18 garçons et 25 filles, au cours de la période considérée.

Les civils restent les principales victimes des violations et atteintes aux droits de l'homme commis par des groupes armés, y compris les meurtres, les prises d'otages, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la violence sexuelle et sexiste, ou des restrictions de la liberté de mouvement.

Les personnes déplacées internes (PDI) sont les plus affectées par de telles violences, en particulier les personnes âgées (surtout les femmes) et les enfants (principalement les filles). Une bonne partie des PDI reste piégée dans plusieurs enclaves à travers le pays. Elles sont exposées à une situation humanitaire catastrophique et beaucoup continuent de craindre pour leur vie. Aussi bien le gouvernement que les groupes armés ont entravé leur liberté de mouvement en les empêchant de quitter certaines enclaves, y compris pour rejoindre leurs familles ailleurs.

La protection des civils continue d'être entravée par la présence très limitée des institutions de l'État en particulier en dehors de Bangui, y compris la lenteur des progrès dans la reconstitution des forces de sécurité légitimes, leurs capacités et présence limitées dans l'ensemble du pays et le contrôle de certaines régions

du territoire par des groupes armés. L'administration de la justice continue d'être largement dysfonctionnelle malgré l'augmentation de l'appui et du renforcement des capacités par la MINUSCA ainsi que d'autres acteurs pour rendre opérationnels les tribunaux et les centres de détention.

La période considérée a été marquée par des efforts louables déployés par le Gouvernement de transition, avec l'appui de la communauté internationale, pour mettre en œuvre le processus de paix de Brazzaville. Le Gouvernement de transition a dirigé les préparations des consultations nationales et les activités de sensibilisation qui ont fourni les bases de succès du Forum de Bangui, tenu du 04 au 11 mai 2015. Elles ont également pris une mesure décisive pour assurer la reddition de comptes pour les violations et exactions commises, en adoptant la loi portant création d'une Cour pénale spéciale (CPS), le 03 Juin 2015.

LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La période considérée a connu quelques développements politiques positifs tendant vers la réconciliation nationale et la reconstruction. Cependant, de sérieux défis subsistent et sont dus à l'absence de progrès vers le désarmement des groupes armés et à l'absence de l'autorité effective de l'État sur une grande partie du territoire surtout en dehors de Bangui. L'amélioration de la situation des droits de l'homme dépendra, dans une large mesure, du renforcement de l'administration de la justice, de la primauté du droit et de la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace pour mettre en œuvre les nombreuses décisions importantes émanant du Forum de Bangui, y compris la mise en place et le fonctionnement effectif de la Cour pénale spéciale.

Au moment où ce rapport est rendu public, l'éclatement de la violence sectaire a marqué, de façon significative, la situation sécuritaire volatile à Bangui. Des enquêtes promptes impartiales et efficaces par les autorités de l'État devraient être urgemment initiées. Cela contribuera également de façon déterminante à la mise en place d'un environnement paisible dans lequel des élections générales peuvent être tenues.

Pour assurer l'amélioration progressive de la situation des droits de l'homme en RCA, la DDH exhorte:

■ LES AUTORITÉS CENTRAFRICAINES

- A prioriser la lutte contre l'impunité pour les graves violations et atteintes aux droits humains passées et présentes, en veillant à l'achèvement rapide des enquêtes en cours et des poursuites dans de tels abus

et violations (y compris en fournissant la sécurité aux magistrats qui gèrent les cas et en prenant des mesures pour la protection des victimes et des témoins);

- De continuer à travailler avec une plus grande urgence pour la mise en place effective du tribunal pénal spécial.

- A poursuivre, comme une question d'urgence, le déploiement de fonctionnaires sur tout le territoire, y compris les magistrats et autres autorités chargées de l'application de la loi, afin de rétablir l'autorité de l'État et la primauté du droit.

- A mettre en place une Commission nationale des droits de l'homme en conformité avec les Principes de Paris, en promulguant le projet de loi.

- A mettre en place un plan d'action pour les droits de l'homme en tenant compte des recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'Homme.

- A sensibiliser et à informer la population, en particulier les victimes, sur les différentes options de justice transitionnelle, y compris la possibilité d'établir des mécanismes non judiciaires, comme une Commission-Vérité, et les modalités de leur participation à ces mécanismes.

- A créer un mécanisme efficace pour aider les victimes des violences sexuelles et basées sur le genre, y compris la fourniture de l'assistance médicale, psychologique et juridique nécessaire, ainsi que d'un mécanisme effectif de réparations; à veiller à ce que la police et les autorités judiciaires soient formées pour interagir avec les victimes de telles violences d'une manière appropriée, et à les protéger, à travers les unités contre la violence sexuelle nouvellement créées.

- A organiser des campagnes de sensibilisation pour prévenir les violations et les abus des droits de l'homme dans le cadre de la sorcellerie; à traduire les auteurs présumés en justice et à revoir le code pénal.

- A surveiller attentivement et à prendre des mesures contre les violations et les abus des droits de l'homme liés aux élections, avec des mesures énergiques, afin de traduire en justice les auteurs et les fauteurs de troubles.

■ AUX GROUPES ARMÉS / AUX ANTI-BALAKA ET EX-SÉLÉKA

- A contribuer activement et à rassurer de leur engagement au référendum constitutionnel et à des élections pacifiques.

- A s'abstenir de toute forme de violence et à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des recommandations du Forum de Bangui.

- Les membres de groupes armés et leurs dirigeants qui mettent en péril la paix et le processus de réconciliation en commettant des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire seront poursuivis devant les tribunaux nationaux ou internationaux et traduits en justice.

■ LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- A fournir le soutien nécessaire aux autorités centrafricaines pour garantir la poursuite des forces nationales et internationales responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier les cas de violences sexuelles et sexistes.

- A appuyer l'établissement et l'extension de l'autorité de l'État.

- Apporter un soutien financier et technique pour la mise en place et le fonctionnement effectif de la Cour pénale spéciale, y compris par un programme pour la protection des victimes et des témoins et l'assistance technique pour le système judiciaire.

- A appuyer la stratégie des Nations Unies pour l'assistance aux victimes, en coordination avec les partenaires nationaux en soutenant la création d'un programme de protection des victimes et des témoins.

■ A L'UNION AFRICAINE/MISCA ET SANGARIS

- A poursuivre et à renforcer les enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire et à veiller à ce que les auteurs présumés répondent de leurs actes.

A mettre en œuvre tous les efforts nécessaires et adaptés pour traduire les auteurs de violations des droits de l'homme en RCA en justice en temps opportun ■



"L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix", Art. 5.a, Convention concernant la lutte contre la discrimination, UNESCO.

RAPPORT PUBLIC SPÉCIAL : VIOLATIONS ET ABUS DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE LORS DES ÉVÈNEMENTS DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2015 À BANGUI

Le 21 mars 2016, la DDH MINUSCA et le HCDH ont rendu public le rapport des Nations Unies sur les graves violations et atteintes aux droits humains commises suite à l'éruption de la violence à Bangui du 26 septembre au 20 octobre 2015. A l'accoutumée, le rapport a été présenté au corps diplomatique, aux organisations non gouvernementales en RCA et aux médias nationaux et internationaux dans la grande salle de conférence du quartier général de la MINUSCA à Bangui.

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Le rapport de la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) est publié conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH). Sur la base des enquêtes conduites par la DDH de mi-octobre à la fin de novembre 2015, le rapport présente un résumé des violations et abus du droit international des droits de l'Homme et du

droit international humanitaire (DIDH et le DIH) qui ont été commis à Bangui du 26 septembre 2015 au 20 octobre 2015.

Le 26 septembre 2015, de graves troubles - les pires depuis le début de 2014 - ont éclaté et déclenché une spirale de violences, d'attaques et de représailles à Bangui, capitale de la République centrafricaine (RCA). Bangui a sombré dans un autre cercle vicieux de violences intercommunautaires alimentées par des groupes armés visant à déstabiliser la situation sécuritaire. Une grande partie des violences était de nature sectaire (des chrétiens attaquant des mu-

sulmans et vice-versa) et a été facilitée par l'actuel climat d'instabilité et d'impunité. Au milieu de cette crise, une série d'attaques ont visé des institutions étatiques et ont été décrites par les autorités de transition comme une tentative de coup d'Etat. Ces violences ont été considérées comme une grave rechute après une année de calme relatif et des développements politiques positifs menant le pays vers la réconciliation nationale et la reconstruction.

Ce rapport détaille des violations et abus du DIDH et des violations graves du DIH, y compris des homicides, des atteintes à l'intégrité physique, des violences sexuelles, des enlèvements et l'appropriation ou la destruction de biens (pillages et incendies volontaires) qui ont été commis à Bangui entre le 26 septembre et le 20 octobre 2015 par des membres des groupes armés anti-Balaka et ex-Séléka ainsi que des individus ou éléments armés sympathisants de ces groupes. Cependant, les Forces armées centrafricaines (FACA) ont aussi joué un rôle dans la crise.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU du 30 novembre 2015, 77 personnes ont été tuées et 400 ont été blessées dans les 4 jours suivant le 26 septembre. Le rapport du Groupe d'experts sur la RCA rapporte que 79 civils ont été tués et 512 ont été blessés.

La DDH a vérifié la mort de 41 civils (28 hommes et 13 femmes), dont au moins deux étaient âgés de moins de 18 ans. Au moins 18 d'entre eux ont été tués dans des attaques ciblées. La DDH a été en mesure d'attribuer 32 des assassinats aux ex-Séléka et à leurs sympathisants, et six aux anti-Balaka et leurs sympathisants et trois aux éléments des FACA. De plus, la DDH a vérifié dix cas de violences sexuelles liées au conflit, dont neuf viols et une tentative de viol (commis à l'encontre de cinq femmes et cinq filles).

La capacité de la DDH à enquêter et à vérifier toutes les allégations reçues a été entravée par la situation sécuritaire qui est restée difficile après le 20 octobre 2015 ainsi que des contraintes liées à la circulation. En particulier, la DDH a eu des difficultés pour accéder au 3ème arrondissement où la population musulmane de Bangui est principalement concentrée. Ainsi, 152 victimes et des témoins interrogés par la DDH étaient chrétiens (80%) et 26 étaient des musulmans (14%). Compte tenu des contraintes, la DDH met en garde contre toute conclusion non fondée par rapport au faible nombre d'homicides confirmés commis par des anti-Balaka et leurs sympathisants ainsi que contre le nombre élevé d'homicides confirmés commis par les ex-Séléka et leurs sympathisants.





La violence a entraîné le déplacement de plus de 40 000 personnes à Bangui vers 32 sites de déplacés. Suite à ces événements, le nombre de déplacés à Bangui a été estimé à 69 890. De plus, de nombreuses maisons et entreprises privées et au moins 24 locaux d'organisations intergouvernementales et d'ONG nationales et internationales ont été attaqués, pillés ou détruits.

Les événements de septembre et octobre 2015 ont démontré la fragilité du processus de paix en RCA et la faiblesse des institutions de l'Etat, et ont augmenté la vulnérabilité de la population. Ce rapport fait plusieurs recommandations, notamment sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour éviter l'impunité des auteurs de violations graves du DIH et du DIDH en assurant que des enquêtes criminelles approfondies soient menées par les autorités judiciaires; le désarmement de tous les membres et les personnes affiliés à des groupes armés; la promotion de la réconciliation intercommunautaire; et la réforme des forces de sécurité nationales afin qu'elles respectent les normes requises pour accomplir leur devoir de protéger la population.

LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Les événements de Bangui soulignent l'extrême fragilité des gains en matière de paix et de sécurité, ainsi que la volatilité des tensions sous-jacentes et la volonté de certains éléments de recourir à la violence et à la terreur sans préavis. Bien que la RCA connaisse une instabilité politique et économique de longue date, la discrimination ethnique et la méfiance entre les communautés, les événements de Bangui constituent un revers important car ils marquent une augmentation importante des violences inter-religieuses entre chrétiens et musulmans.

Les informations collectées et analysées par la DDH indiquent que des violations et abus sérieux du DIDH et du DIH ont été commis pendant la période à l'étude. Ce rapport identifie de sérieuses violations du DIH commises à Bangui par les groupes armés ex-Séléka et anti-Balaka ou des individus ou des éléments armés sympathiques à ces groupes, incluant, inter alia, des attaques et des homicides perpétrés à l'encontre de civils, des violences sexuelles liées au conflit, et des attaques à l'encontre de personnel de l'ONU et de biens religieux et civils. De plus, les enquêtes de la DDH ont révélé que l'usage de la force par les FACA a pu, dans certains cas, enfreindre le DIDH. Dans d'autres cas, les FACA ont failli à leur obligation de protéger la population de la RCA lorsqu'elles sont présentes sur les scènes d'incidents.

La DDH est préoccupée par le fait que les efforts ayant visé à poursuivre les auteurs des violations et abus aient été limités jusqu'à présent, avec seulement quelques arrestations effectuées par la police de la

RCA et aucun suspect officiellement inculpé. Les recommandations ci-dessous soulignent la nécessité pour les autorités de la RCA de prendre des actions effectives afin de s'assurer que les auteurs des violations et abus soient punis, et pour la communauté internationale de renforcer son soutien aux autorités nationales et la CPS.

En conséquence, la MINUSCA et le HCDH demandent instamment:

Les autorités de la République centrafricaine:

- 1) De prioriser la lutte contre l'impunité pour les graves violations et abus des droits de l'Homme commis dans le passé et au présent, en garantissant des enquêtes promptes, indépendantes et impartiales pour l'ensemble des violations et abus et tenir les auteurs responsables. Les autorités devraient prendre des mesures pour la protection des victimes et témoins et assurer la sécurité à ceux qui sont en charge de ces dossiers y compris aux magistrats.
- 2) De rechercher et arrêter tous les détenus et prisonniers s'étant échappés de la prison Ngaragba pendant la crise; de mener une enquête indépendante exhaustive sur les circonstances de leur fuite, y compris sur le rôle des autorités carcérales et des FACA.
- 3) D'encourager et d'assurer la mise en œuvre effective du programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ainsi que des programmes de réduction de la violence communautaire (RVC) en ciblant les membres des groupes armés, avec l'assistance de la communauté internationale.
- 4) De réformer les FACA afin de construire des forces armées professionnelles et multi-ethniques en mesure de remplir leur mandat de protection des populations en RCA et de mettre en place un processus de certification des éléments des FACA et des autres groupes armés avant toute réintégration.
- 5) De s'assurer que la police et les autorités judiciaires, particulièrement les unités nouvellement créées afin de traiter les cas de violences sexuelles, soient formées afin de traiter les victimes de manière appropriée et de les protéger.
- 6) De renforcer les mécanismes d'assistance aux victimes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre, y compris la provision de la prise en charge médicale, psychologique et juridique, ainsi qu'un mécanisme de réparations opérationnel.

Tous les groupes armés:

- 1) De mettre immédiatement fin à tous les abus perpétrés contre les civils. La DDH rappelle que les membres des groupes armés et leurs dirigeants qui commettent des abus des droits de l'Homme et du droit international humanitaire seront tenus responsables.



▲ Le Directeur de la DDH, **Musa Yerro Gassama**, répondant aux questions des médias sur le rapport au quartier général de la MINUSCA à Bangui.

- 2) De mettre immédiatement fin aux violences sexuelles, de prendre des mesures effectives pour les prévenir et de transférer les auteurs de ces violences aux autorités judiciaires.
- 3) De prévenir et de cesser l'enrôlement d'enfants, de libérer tous les enfants concernés et d'adopter un plan d'action afin de mettre fin à de telles violations.

À la communauté internationale:

- 1) De fournir le soutien requis aux autorités centrafricaines afin d'assurer que les responsables des violations et abus des droits de l'Homme et des violations du droit international humanitaire, incluant les cas de violences sexuelles et de violences basées sur le genre, répondent de leurs actes.

2) De fournir un appui financier et technique pour l'établissement et la pleine opérationnalisation de la Cour pénale spéciale incluant un programme de protection des victimes et témoins, et une assistance technique au système judiciaire.

3) De fournir tout le support au développement d'institutions sécuritaires professionnelles et de s'assurer que tout le support de l'ONU aux FACA, à la gendarmerie, à la police et aux autres forces de sécurité soit conforme à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme des Nations Unies et à la résolution 2217 du Conseil de sécurité ■

▼ Le staff de la DDH/MINUSCA le 23 avril 2016 après une retraite annuelle à Bangui autour de Diane Corner, l'Adjointe au Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, en charge des affaires politiques et de la protection



LA RCA ET LES TRAITÉS INTERNATIONAUX

CONVENTIONS INTERNATIONALES DES DROITS DE L'HOMME	ENTRÉE EN VIGUEUR	ÉTAT DE RATIFICATION PAR LA RCA	
		Signature	Ratification
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide Paris, 9 décembre 1948	12 janvier 1951, conformément à l'article XIII.	Non signée	Non ratifiée
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, 7 mars 1966	4 janvier 1969, conformément à l'article 19	7 mars 1966	16 mars 1971
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 16 décembre 1966	3 janvier 1976, conformément à l'article 27	N/A	8 mai 1981
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. New York, 10 décembre 2008	5 mai 2013, conformément au paragraphe 1 de l'article 18	Non signée	Non ratifiée
Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966	23 mars 1976, conformément à l'article 49, pour toutes les dispositions à l'exception de celles de l'article 41 (Comité des droits de l'homme); 28 mars 1979 pour les dispositions de l'article 41, conformément au paragraphe 2 dudit article 41.	N/A	8 mai 1981
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. New York, 16 décembre 1966	23 mars 1976, conformément à l'article 9	N/A	8 mai 1981
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort. New York, 15 décembre 1989	11 juillet 1991, conformément au paragraphe 1 de l'article 8	Non signée	Non ratifiée
Convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. New York, 26 novembre 1968	11 novembre 1970, conformément à l'article VIII	Non signée	Non ratifiée
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 18 décembre 1979	3 septembre 1981, conformément au paragraphe 1 de l'article 27	N/A	21 juin 1991

Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. New York, 6 octobre 1999	22 décembre 2000, conformément au paragraphe 1 de l'article 16 (voir le paragraphe 16 de la Résolution A/RES/54/4).	Non signée	Non ratifiée
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 10 décembre 1984	26 juin 1987, conformément au paragraphe 1 de l'article 27	Non signée	Non ratifiée
Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. New York, 18 décembre 2002	22 juin 2006, conformément au paragraphe 1 de l'article 28	Non signée	Non ratifiée
Convention relative aux droits de l'enfant. New York, 20 novembre 1989	2 septembre 1990, conformément au paragraphe 1 de l'article 49	30 juil 1990	23 avr 1992
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. New York, 25 mai 2000	12 février 2002, conformément au paragraphe 1 de l'article 10	27 sept 2010	Non ratifiée
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. New York, 25 mai 2000	18 janvier 2002, conformément au paragraphe 1 de l'article 14	27 sept 2010	24 oct 2012
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. New York, 18 décembre 1990	1 juillet 2003, conformément au paragraphe 1 de l'article 87	Non signée	Non ratifiée
Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006	3 mai 2008, conformément au paragraphe 1 de l'article 45	9 mai 2007	Non ratifiée
Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. New York, 13 décembre 2006	3 mai 2008, conformément au paragraphe 1 de l'article 13	9 mai 2007	Non ratifiée
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. New York, 20 décembre 2006	23 décembre 2010, conformément au paragraphe 1 de l'article 39	Non signée	Non ratifiée

Source : <http://www.un.org/fr/documents/udhr/instruments.shtml>

EN LIGNE | ONLINE



MINUSCA

Votre site d'informations et d'analyses sur
la Centrafrique et les Nations Unies.
Disponible sur smartphones

Your one-stop source for news and information
about Central African Republic and the UN.
Available on smartphones



UN photo / Graphisme CPIC / MINUSCA

Découvrez le nouveau site Internet de
la Mission des Nations Unies en Centrafrique

Check out the new website of the UN Mission
in the Central African Republic

<https://minusca.unmissions.org>

 <https://facebook.com/minusca.unmissions>

 https://twitter.com/UN_CAR

 <https://www.flickr.com/photos/unminusca/>